



Marché de l'occasion et fraude au kilométrage : l'Automobile Club Association (ACA) réagit

Une enquête de la DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes) livre un constat accablant sur les pratiques des commerces d'automobiles d'occasion. Un constat qui n'étonne pas l'ACA mobilisée sur ce sujet délicat.

« *La fraude au kilométrage est une arnaque du quotidien* » souligne **Didier Bollecker, Président de l'ACA.**

- **En Europe**, la fraude au compteur touche **5 à 12 %** des ventes de véhicules d'occasion, avec un impact économique annuel de **5,6 à 9,6 milliards d'euros** (dépréciation et coûts additionnels d'entretien et réparations)
- La fraude atteindrait **30 %** pour les **ventes transfrontalières**
- La falsification moyenne au compteur est de **30 000 à 60 000 km** selon le marché intérieur / import
- En France, la fraude concernerait entre **280 000 et 625 000 véhicules** pour un coût estimé entre **488 millions et 1 milliard d'euros**

« *Rajeunir un compteur kilométrique, est une fraude facile, pas chère et souvent indétectable. Les données des compteurs kilométriques sont devenues plus accessibles avec l'interface OBD (diagnostic embarqué). Les dispositifs pour trafiquer un compteur kilométrique peuvent s'acheter sur Internet pour moins de 150€.* » explique Didier Bollecker.

L'ACA rappelle les conséquences lourdes pour le consommateur :

- Situation de **concurrence déloyale** perturbant le marché de l'occasion
- **Augmentation artificielle** et frauduleuse de la **valeur du véhicule** pour l'acheteur et un gain moyen pour le fraudeur entre 3 000 et 4000 euros
- **Dépréciation du véhicule, risque aggravé de pannes**, frais d'entretien plus élevés
- **Entretien non conforme aux préconisations** du constructeur avec **impact sur la sécurité routière**

Pour lutter contre ce fléau, l'ACA demande :

- La **protection du compteur par les constructeurs** pour rendre la falsification techniquement impossible.
- Le **renforcement et l'harmonisation de la législation** à l'échelle **européenne**
- Un système **d'échange de données** à l'échelle **européenne**

•

« La voiture est un outil de mobilité indispensable. Des précautions s'imposent pour faire un bon achat ou faire le (bon) choix d'y renoncer ! En plus de son action institutionnelle, le rôle de l'ACA est aussi de sensibiliser le consommateur et de le seconder pour prévenir le litige, par les conseils de ses juristes spécialisés et l'aide d'experts automobiles. »
conclut Didier Bollecker.

Retrouvez notre campagne de sensibilisation à ce sujet

Contact :

Service Presse de l'Automobile Club Association

03 69 06 46 06 / 03 68 00 38 00

service_presse@automobile-club.org